

## Commerce Équitable France, le collectif de concertation et de représentation des acteurs du secteur, valide pour la première fois l'adhésion de deux acteurs des filières agricoles françaises

**Avec l'adhésion en septembre 2018 de deux acteurs des filières de commerce équitable origine France, le collectif Commerce Équitable France affirme son engagement pour promouvoir les pratiques et valeurs de commerce équitable dans les pays du Sud comme en France.**



**Agri-Ethique France**, un label de commerce équitable adapté aux filières agricoles et alimentaires françaises. Agri-Ethique France a formalisé des standards visant à faire de la contractualisation dans les filières un véritable partenariat de commerce équitable. Le label touche aujourd'hui 14 coopératives et plus de 1000 producteurs. Les ventes de produits labélisés Agri-Ethique en 2017 sont estimées à 173 millions d'euros.

« Grâce à Agri-Éthique France, on a enfin une visibilité sur plusieurs années. Par cet engagement, je connais mon prix de vente pour l'été prochain et pour les années à venir. C'est totalement inédit comme démarche. Avec un prix garanti par ma coopérative, je couvre automatiquement mes frais de production et m'assure un revenu, ce qui me conforte dans mon choix de conversion en Bio. Agri-Éthique France c'est un pacte citoyen qui permet de faire vivre le meunier, l'agriculteur, mais aussi le boulanger. » Franck Bluteau, Agriculteur Agri-éthique cultivant du blé à Jard-sur-Mer (85)



**Bio Loire Océan**, une association rassemblant 70 producteurs de fruits et légumes Bio en Région Pays de la Loire. Bio Loire Océan a formalisé à travers un cahier des charges ses engagements pour une agriculture biologique, équitable et solidaire et mis en place un premier partenariat de commerce équitable avec les Paniers Bio Solidaires, qui distribuent chaque semaine des paniers de fruits et légumes provenant exclusivement de ses producteurs sur 5 villes de la Région.

« En rejoignant Commerce Équitable France, nous souhaitons apporter la voix de producteurs dans la construction du commerce équitable en France », Gérard Bernier, administrateur de Bio Loire Océan.

Commerce Équitable France se réjouit de l'arrivée dans le collectif de ces deux structures du commerce équitable « made in » France. Elles rejoignent, notamment, quatre autres adhérents du collectif, historiquement engagés dans des relations Nord Sud, qui ont déjà initié depuis plusieurs années des relations équitables avec des agriculteurs français : les labels BioPartenaire et Fair for Life, l'entreprise Ethiquable avec la marque « Paysans d'Ici » et le distributeur Biocoop avec la marque « Ensemble Solidaires avec les producteurs ».

« L'entrée de nouveaux adhérents engagés dans le développement du commerce équitable vient renforcer le nombre et la diversité des acteurs mobilisés pour relever le défi de permettre aux producteurs de vivre de leur métier, dans les pays du Sud comme en France. Nous devons dans les mois à venir poursuivre le déploiement de partenariats transparents et équitables permettant de garantir une juste rémunération aux agriculteurs français mais aussi d'engager et d'accélérer la transition écologique et sociale de l'agriculture. Ces nouvelles adhésions sont des atouts pour peser dans les débats sur les régulations des filières agricoles et alimentaires, dans la suite des Etats Généraux de l'Alimentation et sur la future réforme de la Politique Agricole Commune ». Marc Dufumier, Président de Commerce Équitable France

## Le commerce équitable en France

Au départ centré sur les produits importés des pays du Sud, le commerce équitable s'applique aujourd'hui également aux productions françaises : il s'appuie sur une définition légale à travers [l'article 94 de la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire de 2014\\*](#). Depuis cette date, l'expression « commerce équitable » peut s'appliquer à des produits d'origine française, respectant les 6 principes suivants :

- Des **prix rémunérateurs** pour les producteurs, basés sur les coûts de production et une négociation équilibrée
- Un **engagement commercial pluriannuel** entre les producteurs et les acheteurs
- Le versement d'un **montant supplémentaire** destiné au financement de projets collectifs
- Une **autonomie des producteurs** grâce à la mise en place d'une gouvernance démocratique dans leurs organisations
- La **transparence** et la **traçabilité** des filières
- La **sensibilisation des consommateurs** à des modes de production socialement et écologiquement durables

Les ventes de produits de commerce équitable origine France ont représenté en 2017 **323 Millions d'euros** (source Commerce Équitable France, [données économiques 2017](#)).

-----

### A propos de Commerce Equitable France

Créé en 1997, Commerce Équitable France promeut et défend le commerce équitable en France et à l'international, pour accompagner les transitions écologiques et sociales des modes de production et de consommation. Le collectif réunit une trentaine d'organisations françaises du secteur : entreprises engagées, labels, réseaux de distribution, associations de consommateurs et d'éducation à la citoyenneté mondiale, organisations de solidarité internationale et acteurs de la recherche et de l'enseignement. Il agit également pour plus d'équité dans toutes les relations économiques en vue d'encourager la justice sociale, les droits humains et la protection de l'environnement. Plus d'infos sur [www.commerceequitable.org](http://www.commerceequitable.org)

### Contact presse :

Jennifer Gomes

[gomes@commerceequitable.org](mailto:gomes@commerceequitable.org)

01 43 94 72 86

\* : [https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/7/31/ERNX1315311L/jo/article\\_94](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2014/7/31/ERNX1315311L/jo/article_94)